

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE COURBOUZON**

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-sept  
Le vingt-quatre octobre

En exercice	9	Le Conseil Municipal de la Commune de COURBOUZON
Présents	7	régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au
Votants	9	nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances,
Absents	2	sous la présidence de Monsieur Christophe DAMELET, Maire par

intérim.

Date de convocation : 18 octobre 2017

Date d'affichage : 27 octobre 2017

N° 2017-043

Etaient présents : M. Christophe DAMELET, Mme Michèle GRÉA, M.  
Pierre POULET, Mme Brigitte CHAPPEZ, M. Bernard MAYER, Mme Annie  
PLANCHE, M. Jean-Luc SECRETANT.



Absent (es) excusé(es) : Mme Danièle BUCLEZ (pouvoir à Mme Michèle  
GRÉA), Mme Marie-Claude LECOMTE (pouvoir à M. Pierre POULET)

Madame Brigitte CHAPPEZ a été désignée secrétaire de séance.

Vu le décret n° 2014-253 du 27 février 2014, relatif à certaines corrections à apporter au régime des autorisations d'urbanisme, notamment ses articles 4 et 9,  
Vu l'article R\*421-17-1 du Code de l'urbanisme relatif aux travaux de ravalement de façade lorsqu'ils ne sont pas soumis à permis de construire en application des articles R.421-14 à R.421-16,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de COURBOUZON approuvé par délibération en date du 24 octobre 2017,

Considérant que l'article R\*421-17-1 du Code de l'urbanisme précité, prévoit la possibilité pour le Conseil Municipal de décider de soumettre les travaux de ravalement à autorisation, Considérant que les façades participent à la qualité de l'espace urbain et du cadre de vie, Considérant la volonté communale d'agir contre la pollution visuelle,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE :

De soumettre les travaux de ravalement de façades au régime de la déclaration préalable sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du PLU.

Les dispositions ci-dessus entreront en vigueur dès l'adoption de cette délibération.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Courbouzon le 24 octobre 2017

**Le Maire par intérim,**  
**Christophe DAMELET**

